



**En parler
pour mieux le combattre !**



CNCB
comité national
contre le blzutage

Association loi 1901

APEL, FCPE, PEEP

CDEFI, CGE, CPU, FAGE, UNEF, UNL, SGEN-CFDT, SNES SUP, SNPDEN, SUP'RECHERCHE-UNSA, UNSA EDUCATION, MAE, MGEN, ADOSEN, LMDE

Les origines du bizutage

- **Les premières traces de bizutage remontent au 12^{ème} siècle.** C'est à l'Université de Paris qu'on voit apparaître des rites dits « d'initiations » avec violences, alcool, sexe et humiliations en tout genre. En France, ces pratiques cesseront après la Révolution de 1789.
- **Le phénomène réapparaît en 1804**, notamment chez les polytechniciens. Le but avoué est de souder les effectifs face à une administration détestée
- **Le nom de « bizut » apparaît vers 1840** à l'école militaire de Saint-Cyr, et viendrait de « besogne », terme qui désignait les jeunes recrues espagnoles.
- **20 ans après le vote de la loi, le bizutage continue**, de façon plus ou moins virulente selon les années et les établissements. Si nombre d'entre eux en sont exempts, d'autres en sont spécialistes et récidivent chaque année.

Article 225-16-1 du code pénal modifié par la loi du 27 janvier 2017

« Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende».

Loi du 17 janvier 2017 Art 225-1-2: « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refuser de subir des faits de bizutage ou témoigner de tels faits. »

Qu'est-ce qu'un acte humiliant ou dégradant ?

- Il n'existe pas de bizutages gentils ou « pas bien méchants ». Tous les bizutages sont interdits par la loi.
- Le bizutage répond à une logique dans laquelle l'autre est nié, n'existe pas. Il n'appartient à personne de décider de ce qui est acceptable ou non pour l'autre.
- Ce qui est jugé humiliant ou dégradant par l'un peut ne pas l'être pour un autre.
- C'est à chacun d'entre nous de décider de ce qui est acceptable ou pas pour lui-même.

Contre son gré ou non

Le bizuteur prétend toujours que sa victime était consentante, mais dans le bizutage la victime n'a pas le choix.

Intervention de l'avocat général, lors du procès de la Ministre Ségolène Royal devant la Haute Cour de Justice de la République:

Le bizutage est « une série de manifestations où les élèves anciens, usant et abusant de leur supériorité née de la connaissance du milieu, du prestige de l'expérience et d'une volonté affirmée de supériorité, vont imposer aux nouveaux

arrivants, déjà en état de faiblesse, des épreuves de toute nature auxquelles, dans les faits, ils ne pourront se soustraire sous l'emprise de la pression du groupe, du conditionnement et de ce que l'on peut appeler des sanctions en cas de refus, comme l'interdiction d'accès à divers avantages de l'école, l'associations des anciens élèves... ».

La victime a honte

Honte d'avoir accepté, honte de ne pas avoir pu ou su dire non

Dans son roman «Je suis morte et je n'ai rien appris» Solenne Colleter raconte :

« Ce qui fait souffrir le plus, ce n'est pas l'accumulation des brimades.....

C'est la solitude individuelle au sein du groupe qui fait que personne n'a le courage de se rebeller...

Les gens ne savent plus où ils habitent. La scénarisation est tellement bien huilée qu'on finit par vous faire croire que vous êtes consentante et vous en arrivez au point d'avoir honte d'être victime. A force de nous répéter qu'on va sortir plus fort de ces épreuves, certains finissent par le croire. »

La victime pense que c'est le prix à payer pour s'intégrer au groupe...

- ... pour avoir le droit de faire ses études dans cet établissement, comme si le bizutage était la dernière sélection, l'épreuve ultime.
- Elle pense que si elle refuse, elle risque d'être obligée de quitter l'établissement, et donc de renoncer aux études envisagées, à son projet professionnel.
- Le bizutage peut toucher **tous les établissements d'enseignement, qu'ils soient publics ou privés** : classes prépa, grandes écoles, universités, établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel ou agricole, sections sport-études, internats, établissements et clubs sportifs, etc.

Les bizuteurs

- Ce sont souvent des garçons qui mènent la danse, mais il y a aussi parfois des filles.
- De bizutés, ils sont devenus bizuteurs. Soit parce qu'ils ont trouvé ça bien et qu'ils pensent que c'est un bon moyen de faire connaissance, soit parce qu'ils veulent se venger des humiliations subies.
- Pour briser la résistance du nouveau :
 - On l'empêche de dormir, de manger
 - On lui hurle dessus
 - On le traite comme un animal...

L'humiliation : bizuter, c'est par exemple

- Obliger les nouveaux à boire, à ingurgiter des breuvages ou de la nourriture dégoûtants
- Attacher un garçon et une fille ensemble sexuel, une
- Obliger une fille à simuler un acte fellation, à faire un striptease
- Faire déshabiller les bizuts, les filmer puis diffuser les vidéos
- Faire chanter des chansons obscènes
- Insulter les filles avec des propos sexistes, les garçons avec des propos homophobes ...

Paroles de victimes

- On nous a fait croire qu'il s'agissait d'un week-end d'intégration
- J'ai eu honte mais je n'ai pas osé refuser par peur de représailles
- Je voudrais dénoncer ce qui s'est passé mais je n'ose pas raconter
- Des années après, à chaque rentrée je me sens mal
- Après une longue psychothérapie, j'arrive enfin à en parler
- Je ne me souviens plus de ce qui s'est passé après avoir été forcée à boire une boisson alcoolisée
- On nous a fait boire de l'alcool, y a eu des comas éthyliques

Les dégâts du bizutage peuvent être considérables

Le bizutage peut avoir des conséquences graves, aussi bien psychologiques que physiques:

Dépression, coma éthylique, handicap lourd, décès.

La loi du silence

Se taire c'est être complice.

La première réaction est souvent de taire les faits qu'on a subis ou auxquels on a assistés:

- parce qu'on a honte d'avoir accepté, de ne pas avoir su ou pu dire non
- parce que quand on touche à l'intime, mettre des mots sur des actes humiliants est difficile
- parce qu'on a peur des représailles
- parce qu'on ne veut pas être considéré comme un « traître », une « balance »

Osez parler

Loi du 17 janvier 2017 Art.225-16-1 : « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi¹³ ou refuser de subir des faits de bizutage ou témoigner de tels faits. »

Week-end d'intégration? Prudence...

- Vous devez connaître à l'avance le programme, la destination.
- Vous devez pouvoir être joint/e à tout moment : conservez votre téléphone !
- Vous ne devez jamais être coupé/e de l'extérieur.
- En cas de doute ou de problème avertissez le plus rapidement possible vos parents, un responsable de l'établissement, la police ...
- Et si, malgré tout, vous avez subi des actes de bizutage ou si vous en avez été témoin, vous devez oser en parler. Dénoncer un délit est le devoir de tout citoyen, ne pas le faire c'est en être complice.
- L'article 225-1-2 du code pénal protège les personnes qui refusent le bizutage et celles qui osent témoigner.

Oui à l'accueil, non au bizutage

- Bizuter, c'est un groupe contre un autre
- Accueillir, c'est faire ensemble
- Faire ensemble est la meilleure façon de se connaître rapidement.

Les notions élémentaires

du vivre ensemble niées

- Même dans les établissements les plus prestigieux, les jeunes n'ont pas toujours intégré les notions élémentaires du vivre ensemble : **respect de soi, respect de l'autre, respect des différences.**
- **L'esprit critique devrait permettre à chacun de refuser toutes situations humiliantes, dégradantes.**
- **Le bizutage est une atteinte aux droits de l'homme**
- Comment de jeunes hommes ou femmes qui auront des responsabilités se comporteront-ils avec ceux qui seront leurs subordonnés?
- **Le harcèlement au travail peut trouver sa source dans le bizutage**, un bizuteur risque de devenir un harceleur dans l'entreprise.

Le rôle du CNCB

- **Recueillir les témoignages** par email, par téléphone ou par courrier, en assurant la plus grande discrétion voire l'anonymat s'il est souhaitable ou souhaité.
- **Écouter, conseiller et apporter son soutien** aux victimes, à leurs familles et à tous ceux qui osent témoigner.
- **Interpeller les responsables des établissements concernés par le bizutage.**
- **Agir avec les ministères concernés** : Education nationale, Enseignement supérieur, recherche et innovation, Agriculture, Sports, Défense.
- **Informier et sensibiliser** : le CNCB intervient auprès des élèves et des personnels d'encadrement à la demande des chefs d'établissement pour prévenir ou éradiquer le bizutage et réfléchir à un véritable accueil des nouveaux .

Le CNCB propose gratuitement de nombreux documents . Les consulter sur le site contrebizutage.fr

Le Comité National Contre le Bizutage

demande

- que le **programme de tous les week-ends d'intégration soit validé par les responsables d'établissements**, programme qui doit être à la disposition des jeunes et de leurs familles.
- **qu'une charte de bonne conduite** soit signée par les organisateurs des soirées, week-end d'intégration... et que cette charte figure au règlement intérieur des établissements.
- que **des sanctions sévères** soient prises à l'encontre des bizuteurs et de ceux qui les soutiennent ou qui les laissent faire, quelle que soit la gravité des faits constatés.
- **qu'on ne tolère plus que des faits délictueux se déroulent sur la voie publique** sans intervention de la police.
- que **les victimes et tous ceux qui osent parler** bénéficient du soutien des autorités de tutelle des établissements concernés.
- que lorsque des plaintes sont déposées elles ne soient pas classées sans suite.
- que dès le plus jeune âge les enfants soient sensibilisés aux notions élémentaires du vivre ensemble en respectant l'autre, et en particulier les filles.



**Face au bizutage, ne restez
ni seul.e ni silencieux.euse**

Comité National Contre le Bizutage

108-110 Avenue Ledru Rollin

75544 Paris cedex 11

06 07 45 26 21 06 82 81 40 70

contact@contrebizutage.fr

<http://contrebizutage.fr>

